

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(2001/C 149/03)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Date d'adoption de la décision: 13.6.2000

État membre: Autriche

Numéro de l'aide: N 474/99

Titre: Lignes directrices pour le développement économique en Basse-Autriche dans le cadre du programme de l'objectif 2 pour 2000-2006/point B, directives visant à promouvoir l'expansion des marchés

Objectif:

- Promotion des PME
- Tous les secteurs de l'économie, sauf les secteurs sensibles

Base juridique: Allgemeine Förderungsbestimmungen des niederösterreichischen Wirtschaftsförderungs- und Strukturverbesserungsfonds 2000—2006

Budget: 24 millions de schillings autrichiens (1,74 millions d'euros) par an

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Autres informations: Rapport annuel

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:
http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 20.6.2000

État membre: Allemagne — Land de Saxe-Anhalt

Numéro de l'aide: N 740/99

Titre: Prolongation et modification de la ligne directrice du Land de Saxe-Anhalt concernant les aides pour promouvoir la participation des PME aux foires et aux expositions

Objectif: Aides aux PME

Base juridique: Richtlinie über die Gewährung von Zuwendungen an KMU zur Beteiligung an Messen und Ausstellungen

Budget: 2,6 millions de marks allemands (1,3 millions d'euros) en 2000

Intensité ou montant de l'aide: Au maximum 8 000 euros par foire et exposition

Durée: 2000-2003

Autres informations: Rapport annuel

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:
http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 28.6.2000

État membre: Irlande

Numéro de l'aide: N 237/2000

Titre:

Extension des régimes d'aides en faveur de la production cinématographique et télévisuelle:

- prêts de l'*Irish Film Board* en faveur du développement et de la production
- incitations fiscales en faveur de l'investissement dans le domaine de la production cinématographique («Section 481»)

Objectif:

Promouvoir la production cinématographique et télévisuelle
Production de longs métrages, de téléfilms, de films d'animation et de documentaires

Base juridique:

- 'Irish Film Board Act, 1980'
- 'Section 481 of the Taxes Consolidation Act, 1997, as amended'

Budget:

- Prêts non rémunérés et remboursables en faveur du développement: budget moyen de 1,72 millions de livres irlandaises par an
- Prêts non rémunérés et remboursables en faveur de la production: budget moyen de 7,78 millions de livres irlandaises par an
- Allègement fiscal: en moyenne, 47,5 millions de livres irlandaises par an de pertes de recettes fiscales

Intensité ou montant de l'aide:

- Prêts en faveur de la production: intensité moyenne de 15 % environ du budget de production
- Régime («Section 481»): intensité moyenne de 16 % environ
- Les aides cumulées n'excéderont pas 50 %

Durée:

- Prêts en faveur du développement et de la production: de 2000 à 2006
 - Régime («Section 481»): exercices 2000/2001 à 2004/2005
- Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:
http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 29.11.2000

État membre: Espagne (Communauté autonome de Valence)

Numéro de l'aide: N 717/99, N 738/99 and N 739/99

Titre: Régime d'aides régionales à l'investissement, la diversification et l'innovation

Objectif: Développement régional

Base juridique:

- Proyecto de Orden de la Conselleria de Industria y Comercio sobre concesión de ayudas en materia de industria y energía
- Proyecto de Orden de la Conselleria de Industria y Comercio por la que se regulan las ayudas en materia de modernización del comercio interior
- Proyecto de Decreto sobre concesión de ayudas en materia de turismo

Budget: 5 100 millions de pesetas espagnoles par an (30,651 millions d'euros par an)

Intensité ou montant de l'aide:

- Aides aux investissements matériels et immatériels: 40 % en équivalent-subvention brut dans le NUTS III d'Alicante, 35 % en équivalent-subvention brut dans le NUTS III de Castellón et 37 % en équivalent-subvention brut dans le NUTS III de Valence, majorés de 15 points de pourcentage brut dans le cas de PME
- Aides au conseil externe et aux autres activités en faveur des PME: 50 % en équivalent-subvention brut

Durée: 2000-2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 21.12.2000

État membre: Autriche (Basse-Autriche)

Numéro de l'aide: N 475/99

Titre: Lignes directrices pour le développement économique en Basse-Autriche dans le contexte du programme de l'objectif 2 pour 2000-2006/Point C; directives visant à promouvoir la coopération

Objectif:

- Promotion des PME
- Tous les secteurs de l'économie, sauf les secteurs sensibles

Base juridique: Niederösterreichischer Wirtschaftsförderungs- und Strukturverbesserungsfonds 2000—2006, Schwerpunkt C: Kooperation

Intensité ou montant de l'aide: 7 millions de schillings autrichiens (0,51 million d'euros) pour sept ans

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Autres informations: Rapport annuel

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 15.1.2001

État membre: Portugal — Sauf Açores et Madère

Numéro de l'aide: N 719/2000

Titre: Régime d'aides à des petites initiatives entrepreneuriales (SIPIE)

Objectif: Développement régional et promotion des PME

Base juridique: Portaria do Conselho de Ministros

Budget: 252,7 millions d'euros

Intensité ou montant de l'aide: Variable

Durée: Jusqu'à la fin de 2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 17.1.2001

État membre: Italie

Numéro de l'aide: N 284/A/2000

Titre: Aides à l'emploi de la région Sicile: refinancement de la loi régionale 27/91, article 9

Objectif: Maintien de l'emploi

Base juridique: Legge regionale 17 marzo 2000, n. 8

Budget: Mille milliards de liras italiennes (environ 516 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide: Subvention de 50 % de la rétribution pour la première année, 40 % pour la deuxième et 25 % pour la troisième

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 17.1.2001

État membre: Allemagne (Mecklembourg-Poméranie occidentale)

Numéro de l'aide: N 405/A/2000

Titre: Programme en faveur du marché du travail dans le Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale

Objectif: Création d'emplois et développement régional

Base juridique: Richtlinien für die Förderung von Existenzgründerinnen und Existenzgründern

Budget: 11,616 millions de marks allemands (5,96 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide: 1 000 marks allemands (511 euros) par mois

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 17.1.2001

État membre: Allemagne (Mecklembourg-Poméranie occidentale)

Numéro de l'aide: N 405/B/2000

Titre: Programme en faveur du marché du travail dans le Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale

Objectif: Création d'emplois

Base juridique: Richtlinien zur Förderung von Beschäftigungsverhältnissen für Sozialhilfeempfängerinnen und Sozialhilfeempfänger

Budget: 4,996 millions de marks allemands (2,55 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide: 7 000 marks allemands (3 579 euros) par douze mois

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 17.1.2001

État membre: Allemagne (Mecklembourg-Poméranie occidentale)

Numéro de l'aide: N 405/C/2000

Titre: Programme en faveur du marché du travail dans le Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale

Objectif: Création d'emplois

Base juridique: Richtlinien zur Förderung der Qualifizierung und Eingliederung von Jugendlichen in den Arbeitsmarkt

Budget: 57,25 millions de marks allemands (29,27 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide: 90 % des mesures générales de formation, 80 % des coûts salariaux bruts sur un an

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 17.1.2001

État membre: Allemagne (Berlin)

Numéro de l'aide: N 420/2000

Titre: Aides à l'emploi octroyées en faveur des travailleurs non qualifiés conformément à l'article 18, paragraphe 4, de la loi fédérale sur l'aide sociale (*Bundessozialhilfegesetz*)

Objectif: Création d'emplois

Base juridique:

— Senatsbeschluss vom 21.7.1998 „Integration durch Arbeit und Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit“, Ausführungsvorschriften

— § 18 Absatz 4 Bundessozialhilfegesetz (BSHG) in der Fassung der Bekanntmachung vom 23.3.1994 (BGBl. I S. 646), zuletzt geändert durch Gesetz vom 25. Juni 1999 (BGBl. I S. 1442)

Budget: 187,6 millions de marks allemands (95,9 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide: 80 % des coûts salariaux bruts

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 17.1.2001

État membre: Espagne

Numéro de l'aide: N 664/2000 et N 666/2000

Titre: Construction navale — Aide au développement en faveur de l'Algérie

Objectif: Construction navale

Base juridique: Reglamento (CE) n° 1540/98, de 29 de junio de 1998, sobre ayudas a la construcción naval

Intensité ou montant de l'aide: 25,3 %

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 17.1.2001

État membre: Allemagne (Saxe-Anhalt)

Numéro de l'aide: N 707/2000

Titre: Fonds d'innovation de la Innovations- und Beteiligungsgesellschaft mbH Sachsen-Anhalt

Objectif: Développement régional

Base juridique:

— Beteiligungsgrundsätze der IBG; Beteiligungsgesellschaft Sachsen-Anhalt mbH

— Gesellschaftsvertrag der IBG Beteiligungsgesellschaft Sachsen-Anhalt mbH

Budget: 7,5 millions d'euros par an, pour quatre ans

Intensité ou montant de l'aide: Participation directe à concurrence de 1 million d'euros en faveur des petites entreprises

Durée: Jusqu'au 31.12.2003

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site: http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 17.1.2001

État membre: Italie (Sardaigne)

Numéro de l'aide: N 816/99

Titre: Régime d'aides pour l'amélioration des réseaux de services dans les districts industriels de la Sardaigne

Objectif: Développement régional par l'amélioration de réseaux de services dans les districts industriels de la Sardaigne

Base juridique: Articolo 4 della L.R. 24.12.1998 n. 37 e Direttive di attuazione

Budget: Vingt milliards de lires italiennes (environ 10,3 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide: Subvention 40 % en équivalent-subvention brut pour les dépenses concernant les aides au conseil. Subvention de 35 % en équivalent-subvention net + 15 %, s'agissant de petites et moyennes entreprises pour les dépenses concernant les investissements matériels

Durée: Jusqu'au 31.12.2001

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site: http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 21.1.2000

État membre: Allemagne (Brandebourg)

Numéro de l'aide: N 626/99

Titre: Mesures visant à encourager la protection contre les effets de la pollution atmosphérique provoquée par la production d'énergie dans le *Land* de Brandebourg

Objectif: Protection de l'environnement

Base juridique: Richtlinie über die Gewährung von Finanzhilfen des Ministeriums für Umwelt, Naturschutz und Raumordnung des Landes Brandenburg für Vorhaben des Immissions-schutzes und zur Begrenzung energiebedingter Umweltbelastungen

Budget: Environ 4 millions d'euros par an

Intensité ou montant de l'aide:

Aides directes (plafonds d'intensité cumulés):

— 50 % brut pour les PME

— 35 % brut pour les grandes entreprises

— 50 % brut pour les municipalités et établissements municipaux

Durée: 2000-2001 (à partir de la date d'autorisation)

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 29.1.2001

État membre: Espagne (Extrémadure)

Numéro de l'aide: N 791/2000

Titre: Régime d'aides régionales à l'investissement

Objectif: Développement régional

Base juridique: Decreto nº .../2001, por el que se establece un régimen de incentivos extremeños a la inversión para el tejido empresarial de esta comunidad

Budget: 13 302,98 millions de pesetas espagnoles (79,95 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide: 50 % en équivalent-subvention brut (plus 15 points de pourcentages bruts pour les PME)

Durée: 2000-2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 29.1.2001

État membre: Portugal

Numéro de l'aide: N 806/2000

Titre: Mesure 1.3 du programme opérationnel société de l'information

Objectif: Recherche et développement technologique

Base juridique: Decreto-lei

Budget: 87,236 millions d'euros

Intensité ou montant de l'aide: Variable selon les types de projets, d'entreprises et de régions

Durée: Jusqu'à la fin de 2006

Autres informations: N 457/2000 et N 478/2000

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 31.1.2001

État membre: Pays-Bas

Numéro de l'aide: N 230/2000, N 232/2000 et N 244/2000

Titre:

Aide au développement en faveur:

— de la Syrie — Construction de deux remorqueurs

— du Bangladesh — Construction d'un remorqueur

— du Sri Lanka — Construction d'une drague

Objectif: Construction navale

Base juridique: Algemene regeling voor export naar ontwikkelingslanden

Intensité ou montant de l'aide: 25 %

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 5.2.2001

État membre: Italie (Sicile)

Numéro de l'aide: N 284/B/2000

Titre: Refinancement, par la loi budgétaire régionale 8/2000, du régime d'aide ou tourisme prévu par la loi régionale n° 27/1996, article 16

Objectif: Mesures d'aide en faveur des petites et moyennes entreprises des secteurs touristiques situées dans la région Sicile

Base juridique: Legge regionale 27/1996 articolo 16

Budget: Vingt-deux milliards de lires italiennes (environ 11 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide: Régions éligibles à la dérogation prévue par l'article 87, paragraphe 3, point a) du traité; au maximum: Sicile: 35 % en équivalent-subvention net

Durée: Jusqu'au 31.12.2002

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 5.2.2001

État membre: Allemagne (Brandebourg)

Numéro de l'aide: N 523/2000 (ex NN 63/2000)

Titre: Régime d'aide du *Land* de Brandebourg pour l'emploi à long terme des parents uniques

Objectif: Emploi

Base juridique: Richtlinie des Ministeriums für Arbeit vom 31.3.1996 zur Förderung der Arbeitsaufnahme von Alleinerziehenden in unbefristete Arbeitsverhältnisse

Budget: 0,38 million de marks allemands (0,19 million d'euros) par an

Intensité ou montant de l'aide: 10 000 marks allemands (environ 5 000 euros) par travailleur par an

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Autres informations: Prorogation et modification de l'aide d'État N 190/95

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 5.2.2001

État membre: Allemagne (Mecklembourg-Poméranie occidentale)

Numéro de l'aide: N 634/2000

Titre: Programmes en faveur de l'emploi régional

Objectif: Emploi

Base juridique:

— Richtlinien zur Förderung von regionalen Programmen zur Einstellungsförderung vom 16.2.2000

— Arbeitsförderungsreformgesetz, Lohnkostenzuschuss Ost nach § 415 Absatz 3 SGB III

Budget: 36,46 millions de marks allemands (18,564 millions d'euros) par an

Intensité ou montant de l'aide:

a) Au maximum 1 500 marks allemands (767 euros) par mois par travailleur ou 80 % des coûts salariaux bruts

b) Au maximum 1 250 marks allemands (639 euros) par mois par travailleur ou 70 % des coûts salariaux bruts

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 7.3.2001

État membre: Allemagne (Brandebourg)

Numéro de l'aide: N 476/2000

Titre: Prolongation du programme du *Land* de Brandebourg en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables

Objectif: Environnement/énergies renouvelables

Base juridique: Richtlinie zum Programm „Rationelle Energieanwendung und Nutzung erneuerbarer Energiequellen“ des Wirtschaftsministeriums des Landes Brandenburg; §§ 23, 44 Landeshaushaltsordnung (LHO) in der Fassung der Bekanntmachung vom 21.4.1999 (GVBl, I. S. 106)

Budget: 2000: 7,1 millions de marks allemands (environ 3,55 millions d'euros); 2001-2003: 5,1 millions de marks allemands (environ 2,55 millions d'euros) annuellement

Intensité ou montant de l'aide: 40 %, dans certains cas 50 %

Durée: Jusqu'au 31.12.2003

Autres informations: Dernièrement approuvé sous le numéro N 449/99

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 13.3.2001

État membre: Italie

Numéro de l'aide: N 646/A/2000

Titre: Mesures en faveur des investissements dans les régions défavorisées de l'Italie

Objectif: Développement régional

Base juridique: Disegno di legge recante disposizioni per la formazione del bilancio annuale e pluriennale dello Stato — legge finanziaria per l'anno 2001

Budget: 9 000 milliards de lires italiennes par an (environ 4,6 milliards d'euros par an)

Intensité ou montant de l'aide:

Régions éligibles à la dérogation prévue par l'article 87, paragraphe 3, point a), du traité, au maximum:

- Calabre: 50 % en équivalent-subvention net
- Basilicate: 35 % en équivalent-subvention net
- Campanie: 35 % en équivalent-subvention net
- Pouille: 35 % en équivalent-subvention net
- Sardaigne: 35 % en équivalent-subvention net
- Sicile: 35 % en équivalent-subvention net

Tous les plafonds d'intensité des aides susvisés sont majorés de 15 points de pourcentage brut pour les petites et moyennes entreprises

Régions éligibles à la dérogation prévue par l'article 87, paragraphe 3, point c), du traité:

- 8 % en équivalent-subvention net
- 20 % en équivalent-subvention net pour les régions Abruzzes et Molise

Lesdits plafonds d'intensité sont majorés de 10 points de pourcentage brut pour les petites entreprises et de 6 points de pourcentage brut pour les moyennes entreprises, à l'exception des zones des Abruzzes et du Molise où une majoration de 10 points de pourcentage brut est proposée aussi pour les moyennes entreprises

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 15.3.2001

État membre: Allemagne (Brandebourg)

Numéro de l'aide: N 212/2000

Titre: Aide à la formation concernant la sécurité et la santé au travail — Land de Brandebourg

Objectif: Formation

Base juridique:

- Richtlinie des Ministeriums für Arbeit, Soziales, Gesundheit und Frauen über die Gewährung von Zuwendungen für die Erarbeitung und Umsetzung innovativer und modellhafter Lösungen zur sicherheitsgerechten Gestaltung von Arbeitsplätzen und Technologie
- Teil B: Förderung der Qualifizierung der Beschäftigten zur Verbesserung der Sicherheit und des Gesundheitsschutzes bei der Arbeit

Budget: 2,8 millions de marks allemands (1,43 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide: Au maximum 50 % des coûts éligibles et au maximum 200 000 marks allemands (102 258 euros)

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 21.3.2001

État membre: Allemagne — Régions assistées de la Sarre

Numéro de l'aide: N 635/2000

Titre: Aide au tourisme dans les régions assistées de la Sarre

Objectif: Développement régional; aides à l'investissement productif

Base juridique: Landesprogramm „Verbesserung der regionalen Beschäftigungslage und Wirtschaftsstruktur“, Teil Fremdenverkehr

Budget: Au total, environ 17,9 millions de marks allemands (9 millions d'euros) de 2000 à 2003

Intensité ou montant de l'aide: Intensité brute des aides: au maximum 28 % pour les PME et au maximum 18 % pour les autres entreprises

Durée: 2000-2003

Autres informations: Rapport annuel

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 28.3.2001

État membre: Italie

Numéro de l'aide: NN 13/2000 (ex N 783/99 et N 713/99)

Titre: Mesures d'aides automatiques en faveur des régions défavorisées de l'Italie

Objectif: Développement du tissu d'entreprise des régions défavorisées de l'Italie

Base juridique: Articolo 1 della legge n. 341/9; articolo 8, paragrafi 1 e 2, della legge n. 266/97; delibera del CIPE del 18 dicembre 1997; Circolari n. 900355 del 16 ottobre 1998 e 900027 del 20 gennaio 1999; bozza di delibera per l'estensione del regime in oggetto ai settori della produzione e distribuzione d'energia e delle costruzioni; bozza di circolare del ministro dell'Industria, del commercio e dell'artigianato recante modifiche all'articolo 1 della legge n. 341/95 e all'articolo 8, commi 1 e 2, della legge n. 266/97

Budget: Mille milliards de liras italiennes (environ 515 millions d'euros)

Intensité ou montant de l'aide:

Régions éligibles à la dérogation prévue par l'article 87, paragraphe 3, point a), du traité, maximum:

- Calabre: 50 % en équivalent-subvention net
- Basilicate: 35 % en équivalent-subvention net
- Campanie: 35 % en équivalent-subvention net
- Pouille: 35 % en équivalent-subvention net
- Sardaigne: 35 % en équivalent-subvention net
- Sicile: 35 % en équivalent-subvention net

Tous les plafonds d'intensité des aides susvisés sont majorés de 15 points de pourcentage brut pour les petites et moyennes entreprises

Régions éligibles à la dérogation prévue par l'article 87, paragraphe 3, point c), du traité:

- 8 % en équivalent-subvention, sauf pour la région Abruzzes et pour la région Molise dont l'intensité est de 20 % en équivalent-subvention net

Les plafonds d'intensité des aides susvisés sont majorés de 10 points de pourcentage brut pour les petites entreprises et de 6 points de pourcentage brut pour les moyennes entreprises, à l'exception des zones des Abruzzes et du Molise où une majoration de 10 points de pourcentage brut est proposée aussi pour les moyennes entreprises

Zones, non éligibles, pour la période 2000-2006 aux aides à finalité régionale:

- au maximum 7,5 % brut pour les moyennes entreprises et 15 % brut pour les petites entreprises

Durée: Jusqu'au 31.12.2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site: http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 11.4.2001

État membre: Portugal (Sauf Açores et Madère)

Numéro de l'aide: N 136/01

Titre: Régime d'aides à des projets d'urbanisme commercial

Objectif: Développement et promotion des PME localisées dans les centres urbains — Commerce et services de proximité

Base juridique: Portaria do Conselho de Ministros

Budget: 49,88 millions d'euros

Intensité ou montant de l'aide: Variable

Durée: Jusqu'à la fin de 2006

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site: http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 18.4.2001

État membre: Espagne (Baléares)

Numéro de l'aide: N 764/2000

Titre: Aides à la pêche côtière artisanale

Objectif: Réglementer les bases et conditions et la procédure d'octroi des interventions structurelles concernant diverses mesures dans le secteur de la pêche

Base juridique: Orden del Conseller de Agricultura y Pesca por la que se establece un régimen de ayudas con finalidad estructural en el sector de la pesca para la pesca costera artesanal

Budget: Environ 842 000 euros

Intensité ou montant de l'aide: Barèmes et taux de participation du règlement (CE) n° 2792/1999 définissant les modalités et de la Communauté dans le secteur de la pêche

Durée: 2000-2006

Autres informations: Rapport annuel

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site: http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 10.4.2001

État membre: Pays-Bas

Numéro de l'aide: N 80/01

Titre: Modification du règlement concernant la réduction de la capacité de la pêche maritime

Objectif: Diminuer l'effort de pêche en octroyant une aide à la cessation définitive de la pêche maritime dans les eaux de l'Union européenne

Base juridique: Wijziging van de Regeling capaciteitsvermindering zeevisserij

Budget: 15,9 millions de florins néerlandais (7 215 105,44 euros)

Intensité ou montant de l'aide: Cofinancement dans le cadre de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP)

Durée: 2000-2006 (Toutes les demandes d'aide doivent être introduites entre le 1.1.2001 et le 1.3.2001)

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site: http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/state_aids